



MYRIAMA ANDRIANARISON

Avocate à la Cour

Paris, le 20 juin 2024

**Affaire Guillaume BOURIN**

**Réponse aux communiqués de Guillaume BOURIN sur le classement sans suite des plaintes déposées à son encontre**

Le 5 décembre 2022, ma cliente, Dahlia FALTAS, déposait plainte contre Guillaume BOURIN pour des faits d'agressions sexuelles sur mineure.

Le 14 mars 2024, Guillaume BOURIN annonçait dans un communiqué publié tant dans le groupe Facebook Transmettre que sur sa page Facebook personnelle et sur le Blog Le Bon Combat qu'il avait eu connaissance des plaintes déposées à son encontre par Dahlia FALTAS et Hélène MESSET.

Il déclarait :

*« (...) J'ai pu me rapprocher du commissariat où ces plaintes avaient été déposées par Hélène M. et Dahlia F. (à Créteil, Val-de-Marne) et ainsi obtenir plus d'éléments.*

*À mes yeux, ces plaintes ont été déposées dans l'optique de dramatiser l'affaire – de « faire le buzz » en quelque sorte. L'une d'entre elles est « contre X », c'est-à-dire que je n'y suis même pas cité ! J'ai insisté à plusieurs reprises pour être entendu, mais les fonctionnaires de police m'ont confirmé que ce n'était pas nécessaire, ces plaintes n'ayant aucune suite. »*

Le 10 juin 2024, Guillaume BOURIN publiait un communiqué annonçant que les plaintes déposées contre lui auraient été classées sans suite, et qu'il est, de ce fait, totalement innocent des graves accusations portées contre lui et relayées par les instances évangéliques.

Il précisait :

Myriama ANDRIANARISON

Avocate à la Cour

7 rue Puvis de Chavannes – 75017 PARIS – Tel : 06 52 34 56 09

E-mail : andrianarison.avocat@gmail.com

Numéro de toque : G0045



MYRIAMA ANDRIANARISON

Avocate à la Cour

« Contrairement aux rumeurs, il n'y avait que deux plaintes. L'une était « contre X », c'est à dire qu'elle ne me visait même pas directement, et elle a été automatiquement classée sans suite pour absence d'infraction.

L'autre plainte, déposée par Hélène Messet-Charrière, n'avait finalement rien à voir avec les accusations que cette femme a fait diffuser en public. »

Le 13 juin 2024, Guillaume BOURIN réitérait ces affirmations :

« (...) les plaintes déposées à la fin de l'année 2022 n'avaient finalement pas grand-chose à voir avec les accusations publiques diffusées contre moi. La justice les a logiquement classées sans suite. »

**En qualité de Conseil de Dahlia FALTAS, j'affirme avec la plus grande fermeté qu'aucun classement sans suite n'est intervenu quant à la plainte déposée par ma cliente à l'encontre de Guillaume BOURIN en date du 5 décembre 2022 pour des faits d'agressions sexuelles sur mineure.**

L'enquête est en cours et aucune décision de classement n'a été prise par le Parquet de Créteil.

Par ailleurs, contrairement aux affirmations de Guillaume BOURIN, la plainte déposée par Dahlia FALTAS est bien nominative et le met directement en cause.

Plus encore, cette plainte porte bel et bien sur les faits d'agressions sexuelles sur mineure reprochés à Guillaume BOURIN et a donc tout à voir avec les accusations relayées par les instances évangéliques depuis le tout début de ce dossier.

Dans ces circonstances, nous ne pouvons que déplorer les affirmations mensongères relayées par Guillaume BOURIN sur l'issue de cette procédure pénale.

**Myriama ANDRIANARISON**

Myriama ANDRIANARISON

Avocate à la Cour

7 rue Puvis de Chavannes – 75017 PARIS – Tel : 06 52 34 56 09

E-mail : andrianarison.avocat@gmail.com

Numéro de toque : G0045